

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 31 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le trente et un du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET – Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme MALARD – Mme VIEIRA - M. BEAUDRY – Mme DUPUY – M. MONTEIL - M. LAROUQUIE – M. VEYSSET – M. DAUX – Mme FAYE - Mme MANIERE – M. KOUCHA - M. GAUTHIER – M. BOUSQUET – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE – Mme ANGLARD



ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. GAUTHIER F	Pouvoir à Mme LIARSOU
M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. JAUBERT	Pouvoir à Mme VIEIRA
Mme DE CASTRO OLIVEIRA	Pouvoir à Mme MALARD
Mme PORTE	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à Mme MANIERE
Mme DAUBISSE	Pouvoir à M. MONTEIL



ABSENTS :

Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme BAMBOU-DUFOUR



Madame VIEIRA Caroline est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2020-106 Elections sénatoriales – Désignation des délégués titulaires et suppléants

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2020-07-27-002 en date du 27 juillet 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Caroline VIEIRA est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et constate que la condition du quorum posée par l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les 2 Conseillers Municipaux les plus âgés et les 2 Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Monsieur LAROUQUIE Roger et Monsieur VEYSSET Romain, et, Madame VIEIRA Caroline et Monsieur KOUCHA Kadour.

Monsieur le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 15 délégués et 5 suppléants.

A toutes fins utiles, il a rappelé qu'en application des articles L289 et R133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Par ailleurs, il a indiqué qu'en application de l'article L289 du Code électoral, les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et des suppléants à élire, soit sur une liste incomplète,

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate que 3 listes de candidats ont été déposées.

Puis il procède au scrutin

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages exprimés : 27

Suffrages recueillis par la liste de Monsieur Jean BOUSQUET : 22

Suffrages recueillis par la liste de Madame Brigitte OVAGUIMIAN : 3

Suffrages recueillis par la liste de Monsieur Francis VALADE : 2

Nombre de délégués et de suppléants obtenus par la liste de Monsieur Jean BOUSQUET 13 délégués et 5 suppléants.

Nombre de délégués et de suppléants obtenus par la liste de Madame Brigitte OVAGUIMIAN 1 délégué et zéro suppléant.

Nombre de délégués et de suppléants obtenus par la liste de Monsieur Francis VALADE 1 délégué et zéro suppléant.

Sont élus délégués titulaires :

Monsieur BOUSQUET Jean
Madame LIARSOU Claudine
Monsieur DELMON Pierre
Madame MALARD Sabine
Monsieur VERGNE Jean-Yves
Madame DUPUY Isabelle
Monsieur GAUTHIER Frédéric
Madame VIEIRA Caroline
Monsieur BEAUDRY Bernard
Madame MANIERE Maud
Monsieur MONTEIL Laurent
Madame DAUBISSE Coralie
Monsieur LAROUQUIE Roger
Madame OVAGUIMIAN Brigitte
Monsieur VALADE Francis

Sont élus délégués suppléants :

Madame PORTE Stéphanie
Monsieur JAUBERT Fabien
Madame BAMBOU-DUFOUR Caroline
Monsieur CHAVEROCHE Jean-François
Madame FAYE Valérie



Monsieur le Maire clôt la séance, remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux de leur attention.

